

COVID-19 Weekly Information Update / Mise à jour de la semaine – May 29, 2020

Bonjour,

Nous souhaitons vous faire part de quelques mises à jour concernant la COVID-19 qui pourraient vous intéresser. N'hésitez pas à communiquer ces renseignements dans vos réseaux.

Veillez continuer à consulter régulièrement le [site Web d'AAC](#) pour les mises à jour. Cette semaine, nous avons mis à jour notre site web pour y inclure de l'information sur la recherche scientifique à AAC, le fonds de capital-risque de 100 millions de dollars de Financement agricole Canada, le Fonds d'aide et de relance régionale, le Crédit d'urgence pour les grands employeurs et le Programme d'emploi et de compétences des jeunes.

1) Fonds d'aide et de relance régionale (FARR) – Présentez votre demande

Le FARR, qui a été annoncé le 17 avril, est une initiative nationale de 962M\$ qui offre de l'appui financier supplémentaire aux entreprises canadiennes qui ne sont pas admissibles aux mesures fédérales déjà mises en place, y compris :

- 675 M\$ pour l'appui financier aux PME vulnérables qui sont aux prises avec des difficultés de liquidités.
- 287 M\$, par l'entremise du Réseau de développement des collectivités du Canada, pour l'appui aux entreprises et les communautés rurales afin d'avoir accès à du capital.

Le FARR est géré par les six [agences de développement régional](#) (ADR) et double presque leurs budgets annuels. Elles acceptent de recevoir les [demandes](#) depuis le 13 mai 2020. Vous trouverez **ci-joint de l'information supplémentaire** provenant de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada, Développement économique Canada pour les régions du Québec et l'Agence de développement économique pour le Sud de l'Ontario.

Les demandes auprès du FARR, pouvant atteindre 40 000 \$, sont offertes à ceux qui ont fait une demande, mais qui n'étaient pas admissibles à l'aide existante du gouvernement du Canada liée à COVID-19, comme le [Compte d'urgence des entreprises canadiennes](#) (CUEC). Comme pour le CUEC, le remboursement du solde du prêt au plus tard le 31 décembre 2022 entraînera une remise de prêt de 25 % (jusqu'à 10 000 \$). Des prêts remboursables de plus de 40 000 \$ sont également disponibles.

Les propriétaires de petite entreprise ayant des besoins financiers pressants peuvent composer sans frais le 1-866-989-1080, sept jours sur sept, de 8 h à 20 h (heure de l'Est), afin d'obtenir des conseils de planification financière pour faire face aux répercussions de la COVID-19. Ce service national bilingue est géré par la Chambre de commerce du Canada. Des conseillers en affaires, soit 125 membres de l'organisation Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), fourniront des conseils financiers personnalisés.

2) Programme d'emploi et de compétences des jeunes (PECJ)

Le 26 mai 2020, la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, l'honorable Marie-Claude Bibeau, [a annoncé](#) un investissement maximal de 9,2 millions de dollars pour bonifier le PECJ et financer jusqu'à 700 nouveaux emplois pour les jeunes, âgés de 15 à 30 ans, dans le secteur agricole. Le PECJ versera aux employeurs agricoles l'équivalent d'au plus 50 % des frais rattachés à l'embauche d'un jeune Canadien, jusqu'à concurrence de 14 000 \$. Pour l'embauche d'un jeune Autochtone ou d'un jeune confronté à des obstacles, il couvrira 80 % des frais.

Les demandeurs admissibles sont les producteurs, les agroentreprises, les associations sectorielles, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations autochtones et les établissements de recherche. Les fonds sont rétroactifs au 1er avril 2020, et les projets doivent prendre fin le 31 mars 2021.

Les formulaires de demande sont disponibles dans le site du [Programme d'emploi et de compétences des jeunes](#). Pour obtenir des précisions, il suffit d'écrire à aafc.yesp-pecj.aac@canada.ca ou de composer le 1-866-452-5558.

3) Nouveau guide à l'intention des travailleurs étrangers temporaires

Le jeudi 28 mai, EDSC a publié un « COVID-19 : Guide pour les travailleurs étrangers temporaires au Canada ». Personnalisé pour les travailleurs étrangers temporaires dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires, le guide fournit des renseignements concernant: comment la maladie se propage, ce que les TET devraient savoir avant de venir au Canada, les droits et les responsabilités des TET durant la période de quarantaine obligatoire de 14 jours (y compris les responsabilités de l'employeur) et après la période de quarantaine, comment accéder à des soins de santé et à des renseignements sur la santé, les mesures de soutien du revenu pour les TET au Canada et les coordonnées des autorités sanitaires gouvernementales, des responsables de la conformité au Programme des TET, des responsables des normes d'emploi et des bureaux de santé et sécurité au travail. Le guide, disponible en français, anglais et espagnol, se trouve sur: <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/campagne/droits-travailleurs-etrangers/guide-covid19.html>.

4) Inventaire d'AAC mis à jour : Soutien économique disponible pour le secteur agricole et agroalimentaire

Vous trouverez **ci-joint un inventaire** mis à jour des mesures de soutien économique disponible pour le secteur agricole et agroalimentaire qu'AAC a compilé. Cette liste comprend un aperçu des conditions d'admissibilité et de l'applicabilité au secteur. AAC continuera de mettre à jour et partager cette liste au fur et à mesure que de l'information supplémentaire est disponible.

5) Consultation sur la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)

Le 25 mai 2020, le Ministère des Finances Canada a lancé un processus de [consultation](#) sur la SSUC, qui couvre 75 % du salaire d'un employé (jusqu'à concurrence de 847 \$ par semaine) pour les employeurs qui ont été durement touchés par la COVID-19. La période de commentaires se terminera le 5 juin 2020. Celle-ci permettra d'inspirer les changements possibles à la SSUC afin de contribuer à maximiser l'emploi et à mieux répondre aux besoins des entreprises et des travailleurs en ces temps difficiles.

6) Procédure d'exemption ministérielle temporaire pour permettre le commerce interprovincial de produits de viande ou de volaille provenant d'établissements qui ne détiennent pas de permis fédéral

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a mis en place une procédure d'[exemption ministérielle](#) (EM) temporaire visant à autoriser le déplacement interprovincial de produits de viande ou de volaille provenant d'établissements qui ne détiennent pas de permis fédéral si ce type de commerce devient nécessaire pour pallier les pénuries de viande pendant la pandémie de COVID-19.

Pour engager la procédure d'EM, les entreprises alimentaires qui sont confrontées à une pénurie doivent communiquer avec leur autorité provinciale ou territoriale pour lui signaler la pénurie de produits alimentaires, déterminer si la situation requiert la délivrance d'une EM par l'ACIA et obtenir tous les renseignements sur la procédure de demande.

7) Outils et programmes provinciaux pour se procurer de l'équipement de protection individuelle (EPI)

Des mesures sont en voie d'être prises pour faire en sorte que le secteur agricole et agroalimentaire reçoive l'aide nécessaire pour se procurer l'EPI dont il a besoin pour assurer la santé et la sécurité de ses travailleurs, de même que pour réduire le risque de propagation de la COVID-19. À cette fin, certaines provinces ont annoncé la mise en place de programmes et d'autres outils pour faciliter l'approvisionnement auprès du secteur privé. Même si ces programmes et outils ne visent pas exclusivement le secteur agricole, ils peuvent l'aider à accéder à de l'EPI. Les **renseignements ci-joints** proviennent de sites Web provinciaux et vous sont communiqués pour information et utilisation.

Merci,

Industry Engagement Division / Division de la consultation du secteur
Agriculture and Agri-Food Canada / Agriculture et Agroalimentaire Canada
Government of Canada / Gouvernement du Canada